

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement CAP EMPLOI vise l'insertion professionnelle durable des Personnes reconnues Travailleur Handicapé en milieu ordinaire de travail.

Ce contrat d'accompagnement est conclu entre le bénéficiaire et le (la) conseiller(ère) CAP Emploi.

Nos engagements :

- Réaliser un diagnostic approfondi de votre situation afin de s'assurer de votre capacité à engager une démarche active d'accès à l'emploi.
- Vous aider dans l'élaboration, la validation ou la confirmation d'un projet professionnel réaliste et réalisable.
- Vous aider dans la définition et la mise en œuvre de votre projet de formation.
- Vous appuyer dans vos démarches actives de recherche d'emploi tout en favorisant votre autonomie (conseil sur les Techniques de Recherche d'Emploi, le ciblage des entreprises, infos sur les aides à l'embauche...).
- **Tout au long de votre parcours d'insertion professionnelle,**
- vous bénéficierez d'un accompagnement individualisé adapté à votre situation,
- des actions spécifiques pourront vous être proposées,
- des bilans d'étapes seront réalisés pour mesurer l'avancement de votre parcours d'insertion et y apporter des ajustements si nécessaire. Un bilan de l'accompagnement à la date anniversaire des 30 mois validera l'opérateur pertinent pour la suite de l'accompagnement.

De votre côté, vous vous engagez à :

- Répondre aux convocations prévues avec votre conseiller et prévenir en cas d'absence. Au bout de 2 absences, votre accompagnement sera clôturé.
- Suivre les actions définies avec votre conseiller.
- Informer votre conseiller de toutes vos démarches en lien avec votre parcours d'insertion (entrées prestations/formations, contacts employeurs, entrée emploi...), de vos indisponibilités et changement de coordonnées personnelles (tél, mail, adresse).
- Réaliser des démarches actives de recherche d'emploi (prospection, candidatures sur offres, en spontané, forums emplois...).
- Avoir un comportement respectueux envers toutes personnes rencontrées dans le cadre de votre accompagnement (conseillers, formateurs, autres demandeurs d'emploi...).
- Actualiser votre Profil Compétences de votre espace personnel Pôle Emploi

Ce contrat d'accompagnement pourra prendre fin pour les motifs suivants :

- Insertion professionnelle et/ ou création d'activité
- Accompagnement par un autre opérateur
- A notre demande pour non respect de vos engagements
- Indisponibilité personnelle \geq 3 mois
- Modification de l'orientation MDPH
- A votre demande

CAP EMPLOI 82-31 NORD
www.capemploi82-31nord.com

Siège

ADIAD, organisme gestionnaire
140 Avenue de l'Europe
82000 Montauban
Tél. 05 63 21 46 00
Fax. 05 63 21 46 01
contact@capemploi82-31nord.com

Antenne

ADIAD, organisme gestionnaire
4 bis Côte des Charretiers
82100 Castelsarrasin
Tél. 05 63 32 81 30
Fax. 05 63 32 81 31
contact@capemploi82-31nord.com